

MAIRIE D'AUTREY
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 24 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jacques COLNÉ

Sont présents : Jacques COLNÉ, Bruno CLAUDON, Vanessa GEORGE, Thierry BAROTTE, Denis DAGNEAUX, Arthur LENOIR, Bernard LAVALLÉE, Ludovic PERROT, Christelle BANSEPT, Éric LACOTE

Représentés : Nathalie GAVOYE représentée par Éric LACOTE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Bruno CLAUDON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du précédent Conseil Municipal du 24 juin 2025 :
Pas de remarques.

ORDRE DU JOUR :

- Groupement d'achat : vidéoprotection
- Devis ONF : parcelle 2r et diverses
- Modification du règlement du cimetière
- Modification des tarifs du cimetière (ajout des cavurnes)
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Détermination du prix des affouages à partir de 2025. Ajout accepté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur CLAUDON Bruno est nommé secrétaire de séance.

1) GROUPEMENT D'ACHAT : VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre des travaux de vidéoprotection il convient d'adhérer au groupement de commande de la 2C2R.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commande de la 2C2R.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le cocontractant retenu suite à la mise en concurrence.

2) DEVIS ONF : PARCELLE 2r ET DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'ONF concernant la campagne d'exploitation 2025-2026 en forêt communale d'Autrey (parcelle 2r et diverses).

Le devis pour ces travaux s'élève à 750 € TTC et comprend :

- L'assistance technique : encadrement de l'exploitation forestière (325 € HT)
- Le cubage et classement des bois feuillus (180 € HT)
- La matérialisation des lots de bois de chauffage (120 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis d'un montant de 750 € TTC
- **S'engage** à inscrire la dépense au budget communal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que toute pièce s'y rapportant.

3) MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des anomalies ont été détectées dans le règlement du cimetière et qu'il convient de le réviser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier le règlement du cimetière comme suit :

- suppression de l'article 22.
- ajout des articles 44, 46 à 49 et 51
- modification des articles 45 et 50.

Le règlement du cimetière et les tarifs peuvent être consultés dans la partie Services, rubrique : cimetière, dans l'application IntraMuros.

4) MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERE (AJOUT DE CAVURNES)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'ajout de cavurnes dans le règlement du cimetière, il convient de modifier la délibération des tarifs du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 voix pour et 1 abstention,

Fixe les tarifs comme suit :

Pour les concessions :

<u>CONCESSION</u>	2 m² 2 places (1 m x 2 m)	4 m² 4 places (2 m x 2 m)
Trentenaire	100 €	200 €
Cinquantenaire	150 €	300 €

Pour les cases du Columbarium :

<u>CASE COLUMBARIUM</u>	1 Case (2 urnes)
Trentenaire	900 €
Renouvellement (15 ans)	300 €

Pour les cavurnes :

<u>CAVURNE</u>	(4 urnes)
Trentenaire	100 €
Cinquantenaire	150 €

Jardin du souvenir :

<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>	(1 urne)	100 €
----------------------------------	-----------------	--------------

5) DÉTERMINATION DU PRIX DES AFFOUAGES :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 juillet 2024 qui fixait la taxe d'affouage à 11 € TTC le stère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le montant de la taxe d'affouage à 11 € TTC le stère à partir de 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le rapport annuel d'activités 2024 du SDEV est présenté au Conseil Municipal.
- ❖ B. CLAUDON et J. COLNÉ représenteront la commune à la réunion d'info des élus, le 25 novembre proposée par Enedis et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.
- ❖ Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 16 novembre.

Séance levée à 22H00

Le Maire,
Jacques COLNÉ



Le Secrétaire,
Bruno CLAUDON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'C'.